

TP- EC2- Correction-semaine 11 – Démocratisation scolaire :

Partie 2 - Étude d'un document : il est demandé au candidat de répondre aux questions en mobilisant ses connaissances acquises dans le cadre du programme et en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse, de collecte et de traitement de l'information.

Origine sociale des étudiants de nationalité française en 2018-2019, en %

	Agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise	CPIS	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités et inactifs	Ensemble
Université	9,4	33,3	14,8	16,7	11,3	14,5	100
Section de Technicien Supérieur (STS)	12,5	15,6	14,6	19,6	23,5	14,2	100
CPGE et préparations intégrées	11,1	51,6	12,7	11,1	7,0	6,6	100
École de commerce, gestion et comptabilité	19,5	51,5	9,5	8,5	4,3	7,2	100
Établissements privés d'enseignement universitaire	15,2	45,6	11,4	11,5	6,9	9,6	100
Écoles Normales Supérieures (ENS)	6,8	62,5	10,5	7,0	2,3	11,0	100
Écoles artistiques, d'architecture et de journalisme	14,0	47,4	14,9	10,9	5,2	7,6	100
Écoles paramédicales et sociales	15,1	23,0	9,2	31,6	19,0	2,0	100
Autres écoles et formations	12,8	44,6	11,3	11,7	7,3	12,3	100
Ensemble des étudiants français	11,1	34,3	13,8	16,5	11,9	12,4	100

Source : d'après www.education.gouv.fr, 2019.

Q.1. À l'aide des données du document, vous comparerez l'origine sociale des étudiants en Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE) avec celle des étudiants en écoles paramédicales et sociales. (2 points)

Q.2. À l'aide des données du document et de vos connaissances, vous montrerez que la démocratisation scolaire reste inachevée. (4 points)

Q.1. À l'aide des données du document, vous comparerez l'origine sociale des étudiants en Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE) avec celle des étudiants en écoles paramédicales et sociales. (2 points)

Ce document publié par l'INSEE a pour objet l'origine sociale des étudiants français entre 2018 et 2019. Ce tableau construit à partir de proportions montre le poids relatif des étudiants issus de différents PCS dans chaque filière. Pour les étudiants en Classe préparatoire, la PCS d'origine la plus représentée est celle des CPIS. En effet, **51.6% des étudiants** de cette filière sont issus d'un ménage de CPIS. Tandis que pour les écoles paramédicales, la PCS la plus représentée se trouve à l'opposé de l'échelle sociale. En effet, **sur 100 étudiants de cette filière, environ 32 sont issus d'un ménage d'employés**. On remarque aussi que les catégories **sur ou sous-représentées** ne sont pas les mêmes en fonction de la filière. Ainsi, en Classe préparatoire, les enfants de CPIS sont les seuls à être **sur-représentés**. Alors que **51.6% des étudiants de cette filière sont issus d'un ménage de CPIS, les enfants de CPIS représentent 34.3% des étudiants français**, soit un **écart de 17.3 points**. Au contraire pour les Ecoles paramédicales, les enfants de CPIS sont **sous-représentés** (ils ne représentent que **23% des élèves**), tandis que les enfants d'employés, d'ouvriers sont eux **sur-représentés**. Par exemple, alors que **les enfants d'ouvriers représentent 11.9% des étudiants français**, ils **représentent 19%** des étudiants en Ecoles paramédicales, soit **un écart de 8.1 points**.

Ainsi, ces phénomènes de sur ou sous-représentation montre que les étudiants, en fonction de leur PCS d'origine, n'ont pas **les mêmes chances** d'accéder aux mêmes filières. En effet, si le processus de **démocratisation scolaire** était en voie d'être achevé, on ne devrait pas pouvoir constater autant de phénomènes de **sur et de sous-représentation**.

Q.2. À l'aide des données du document et de vos connaissances, vous montrerez que la démocratisation scolaire reste inachevée. (4 points)

Si le **processus de massification** scolaire est incontestable, on retrouve ainsi des étudiants issus de toutes les PCS, celui de **démocratisation** scolaire, c'est-à-dire **l'égalisation des chances de réussite scolaire**, semble lui inachevé. En effet, sans entrer dans la spécificité des filières, il est déjà possible de constater que tous les individus, en fonction de leur PCS d'origine, **n'ont pas forcément les mêmes chances** d'accéder aux études supérieures. Ainsi, alors que parmi les étudiants, on retrouve **34.3% d'enfants de CPIS**, c'est seulement **11.9% d'enfants d'ouvriers**, soit un **écart de 22.4 points**. Cette **inégalité des chances** se retrouve aussi dans le choix des filières, plus ou moins prestigieuses symboliquement, et ne donnant pas accès par la suite aux mêmes positions sociales. Ainsi, en Classe préparatoire, les enfants de CPIS, sont les seuls à être **sur-représentés**. Alors que 51.6% des étudiants de cette filière sont issus d'un ménage de CPIS, **les enfants de CPIS représentent 34.3% des étudiants français**, soit un **écart de 17.3 points**. Au contraire pour les Ecoles paramédicales, les enfants de CPIS sont sous-représentés (ils ne représentent que 23% des élèves), tandis que les enfants d'employés, d'ouvriers sont eux sur-représentés. Par exemple, alors que **les**

enfants d'ouvriers représentent 11.9% des étudiants français, ils **représentent 19%** des étudiants en Ecoles paramédicales, soit **un écart de 8.1 points**.

Si **l'égalité des droits** est respectée dans l'accès aux études supérieures, il est possible de constater que tous les individus, en fonction de leur PCS d'origine n'ont pas forcément **les mêmes chances** d'accès aux études supérieures et aux mêmes études supérieures. Ces différences d'orientation, en fonction du milieu social d'origine, conduisent nécessairement à de la reproduction sociale et donc à **l'entretien de cette inégalité des chances** sur plusieurs générations.

Cela ne veut pas pour autant dire que **l'égalité des chances** n'a pas progressée (le document ne permet pas ici de le démontrer), d'autant que le processus de **démocratisation scolaire** est un idéal dans les sociétés démocratiques vers lequel il faut tendre mais qui n'est pas nécessairement atteignable.